

Vinc. 17<sup>th</sup> 146.

Monsieur et cher confrère.

J'aurais mauvaise grâce, à vos yeux, et dans l'opinion de plusieurs, de m'opposer à votre voyage. permettre pour moi, néanmoins, de vous dire qu'il faut qu'il ne soit pas d'une grande importance; puisque, il n'y a que quelques jours, vous songiez à envoyer M. Meriz. Il y a d'ailleurs bien des choses qui me semblent inopportunes, et qui, apparemment, ne le seraient pas, si vous vous abstenez. ou je crains bien que par suite il ne soit plus facile d'y revenir.

une des plus pressées à mon avis, car vous, vous pouvez que plus tard il ne sera que plus facile de vous en occuper, c'est la question du Noviciat - vous vous mécontentez de ce qu'on vous soupçonne de n'avoir pas en la pensée de l'établir, selon qu'il semblerait convenir, et convenir, à quelques points que vous - vous? les apparences, sont contre vous. qu'avez-vous fait pour qu'on croie à votre égard de l'y porter? rien. au contraire, vous retirez vos premières avances, relativement à M. Meriz et vous semblez me plus vous souvenir, que ma dernière visite n'était qu'une suite de votre désir d'avoir cette maison. je les ai bien, encore une lettre de vous, ou vous parlez de votre noviciat actuel, comme d'une chose qui devait continuer. puis, je vous le <sup>rapporte</sup> ~~rapporte~~, pourquoi n'appliquez-vous pas, de l'argent qui vient de France, une portion, à ce Noviciat? le Noviciat est à nos yeux bien autrement important que le Collège. votre p. Meriz a saisi que j'approfondirais vos demandes auprès des comités, j'ai été, jusqu'à ce jour, plus incertain, qu'on ne le suppose. mais ~~par~~ je ne puis satisfaire vos demandes, si elles n'ont pour résultat, que d'éclaircir de plus en plus la vocation de ce Noviciat. ne parlez pas de vos dettes, car quand finissent-elles, de la manière que vous y allez? pourquoi courir si vite? votre grand désir n'est-il pas de toutes nécessités, une autre question qui n'est pas sans importance, c'est celle de vos chartes. Comment se fait-il que ni avant de les demander, ni après les avoir obtenues, vous ne me les ayiez ~~montrés~~ <sup>en</sup> montrés, ni soumis à mon approbation et <sup>m'avez en</sup> ~~montrés~~ <sup>montrés</sup>. Mais les statuts du Collège de <sup>la</sup> Suisse, vous avez frayé le chemin, nous avez voulu la Suisse, dans votre intérêt, néanmoins, je vous

conseil de ne pas les suivre long temps.

Je vous l'ai dit, votre concentration d'établissements ou vous les  
voulez concentrer, est une chose que je désapprouve. il est vrai, ma désap-  
probation vous touche peu ou point. je pense pourtant qu'il est plus  
raisonnable de ne raconter ces suppositions, mais je n'en veux rien dire  
en ce moment. j'en ai lu quelque chose, hier et le courir avec d'autres  
spouses aussi intéressés, me serait impossible. - je vous le demande, est-ce  
franchement ce qui s'est fait, ce qui paraît être dans vos vues pour l'avenir, est-ce  
bien, ce que j'étais allé demander à Ste Croix et ce que vous êtes venu pour  
faire? Je vous l'ai dit souvent l'instruction des cath. et des pauvres, c'est  
mon devoir unique, je n'ai couru à votre collège, que par défiance pour  
vos desirs. pour ce collège j'ai fait ce que j'ai pu. mais ce collège semble  
absorber tous vos soins, j'entends dans ce lieu-ci. Combien de frères  
employés dans les congrégations? y en a-t-il ailleurs qu'à Vincennes et à  
Madison? pour St Charles, M. Guignon m'écrit qu'il faut qu'il vous donne  
d'abord et d'avance \$50. cela m'étonne, j'en ai jamais rien qui autorise  
cette demande. vous ajoutez qu'il faut nous consacrer tout. mais  
vous l'avez. d'ailleurs vous n'avez autorisé à envoyer un des frères de  
Vincennes. il est vrai, ce frère a refusé positivement d'aller. j'ai eu  
alors lui défendre de se mêler de l'acte de Vincennes. m'a-t-il obéi? j'en  
n'ai pas voulu aller le savoir, de peur de le trouver distinguant. toujours  
est il que deux frères seulement employés dans tout le lieu-ci, est à mon  
avis quelque chose de triste. que me faut après cela les articles sur M. de  
du hoc Bertrand, les sœurs, nos missions nombreuses dans le Michigan,  
les lampes des trois dans le lieu-ci, qui se trouvent répétés partout, qu'il ont  
depuis quelquefois, car [redacted] des choses inutiles, et si abominables  
qu'a faire du bruit et [redacted] de venir, et pour peu de chose  
dans la sphère de nos actions.

Vous avez la bonté de me dire que vous tenez à nos statuts. Je  
m'en réjouis. mais ce qui a cette autre chose, fait penser que vous y tenez peu  
ce sont vos absurdes extinctions. Detroit, Louisville, les Canadas,

et d'autres biens vous ont vu les visiter sans permission de l'évêque, ni aucun de vos prêtres. ne faudrait-il pas s'attendre à ce que, et savoir qui sont ceux de vos prêtres qui ont ou non appartenant au lieu-ci.

Encore il faut bien que je le dise, je trouve mauvais, que ni l'évêque, ni aucun de vos prêtres, ne soient tristés de votre université, voyez même les jésuites à Cincinnati. l'évêque Purcell est le président de leur board. Si l'évêque avait eu entrée dans le conseil de l'université de St. Gabriel de St. Louis, elle ne serait pas aujourd'hui dans de payer ses dettes.

Mais ce collège ne demandant une décision, on vint de me le offrir, j'ai refusé. le prix était trop élevé, ou va le vendre, mais le collège vendra-t-il pas été bien de le continuer ailleurs j'intends dans un autre édifice! l'édifice si acheté n'aurait-il pu être employé par un autre usage. je n'ai nulle décision nulle idée arrêtée, mais j'espère qu'il en faudra prendre. cela n'aurait-il pas pu vous intéresser?

Nous allons avoir une retraite ecclésiastique du 22 au 29 avril prochain. si vous pouvez être ici, vous auriez pu vous entendre avec les prêtres, pour la rendre et si vos vues et vos desirs sont ce que je voudrais le résultat de vos conférences ait, je le crois, produit du bien.

Vous le voyez, je vous offre toute maide, mes idées, comme elles se présentent. je vous laisse en tout les réflexions que vous voudrez, comme aussi je vous laisse parfaitement libre d'aller en France. je n'ai voulu que vous montrer combien de choses me semblent à croire, non arrangées. maintenant que j'ai déposé mon papier et mon tein, que van dirai-je: pour Mishawaka, que je vous en acheter votre église pres, si l'on peut donner un bon titre, me paraît suffisant. je donnerai au moins \$100. que pour les 375 acres, j'accepterais ce qui vous a été offert \$5 de 80 = 400 et 4 de 295 = 1,180 tot. 1,580 si on payait comptant. que pour la terre de Pakagon, je ne puis qu'offrir M. Paq. à lui donner \$1000 de Marchandises, ce serait réparer des torts, si on me croit le public, ce sur quoi, je me garderais bien de rien offrir, mais je ne vois pas ce que ce doit de la part, aurait à faire avec son droit sur la terre... j'ai offert dans le temps de vous la donner. elle aurait pu être

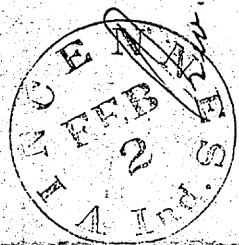
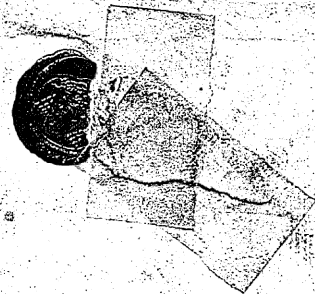
dans quelque autre arrangement, si vous m'avez pris, mais nous courons  
sans prime, que dans les circonstances présentes, rien ne était m'indiqué  
à donner. Je crois être légitime propriétaire, avec les charges, un fermier de la  
famille de Pokagun, dont je ne dois en aucune sorte me débarrasser; les évêques  
consultés m'ont dit de garder.

J'irai dans le Nord, cette année. Mais cela ne pourra être qu'en  
Nite. Je désire que vous retrouviez la rampe dite à M. Martin. J'y en ai  
des choses de valeur. Je ne sais, si j'en aurai rien à faire en France, à moins



Joseph Leland, St. Joseph Co.

Pa.



Joseph Leland,

que ce ne soit de perim M. Morvan, de me reprendre quand j'en aurai écrit. que s'il  
a sur le cœur, quelque chose qui lui déplaise, qu'il le dise, fallut-il diablement ce que  
nous avons signé, qu'à cela ne tienne. Je vais mon chemin droit, je serai  
que les vôtres détournés - bon voyage, si vous partez, tout à vous en M. P.  
! mes respects à votre comte)

+ Ed. Co. De v. m. c.